

**Étaient Présents** : Mme BARD Isabelle ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. CHADEBEC René ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés** : M. DEGORCE Guy (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne), Mme BORDES Fabienne (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie), M. FRIESS Jacques (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

**Secrétaire de séance** : M. BERLIOZ Jean

### **1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)**

Mme DELARBRE, présidente de la séance, informe l'assemblée que :

- La Commission d'attribution réunie le 27.02.2015 a procédé à l'attribution du logement T3, Ilot du fort, disponible au 01.03.2015 ;
- Le montant des intérêts débiteurs de la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole pour la période du 30.09 au 31.12.2014 s'élève à 1,90 € ;
- Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été déposée en mairie entre le 23.01 et le 27.02.2015.

### **2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent**

Le compte rendu de séance du 23.01.2015 est approuvé à l'unanimité, deux remarques sont formulées : M. de FONTENAY, relative à la notion de suffrages exprimés lors des votes (point 4 du compte rendu) et Mme HAVART souhaitant préciser que le 14 février le taux de la TEOM a été voté par le comité syndical du SBA et que tous les tarifs concernant la redevance incitative seront décidés lors de la réunion du syndicat du 02.04.2015 pour être portés, pour information, sur les avis d'imposition 2015 et applicables en 2016 (point 7 du PV de séance).

### **3 - Demandes de subvention au titre de la réserve parlementaire - programme 2015 : Révision du Plan d'Aménagement du Bourg – Travaux à l'école**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'estimatif prévisionnel et le plan de financement des deux opérations suivantes et souhaite solliciter l'aide financière au titre de la réserve parlementaire année 2015 auprès de M. le Député :

- révision du Plan d'Aménagement de Bourg, étude estimée à 12 000,00 € HT,
- réalisation de travaux de réfection, de mises aux normes et d'accessibilité de l'école publique, pour un coût estimatif s'élevant à 30 000,00 € HT.

### **4 - Adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions de la commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne, de la communauté des communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme) et le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme).

### **5 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget Principal de l'exercice 2014**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal, déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

### **6 - Examen et vote du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2014**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-après et reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ci-dessous :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	155 268,79 €	396 591,13 €
Recettes émises	128 039,91 €	440 389,26 €
Recettes annulées	0,00 €	227,50 €
Recettes nettes	128 039,91 €	440 161,76 €
Résultat de l'exercice	-27 228,88 €	43 570,63 €
Résultat reporté	-45 475,47 €	102 751,67 €
Affectation du résultat		86 696,47 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-72 704,35 €</b>	<b>59 625,83 €</b>
RAR DEPENSES	1 431,00 €	
RAR RECETTES	18 285,00 €	

## **7 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2014 en ce qui concerne la comptabilité principale**

<b>COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)</b>	<b>Exercice 2014</b>	
	<b>CA</b>	<b>Montant</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Excédent d'exploitation	59 625,83 €
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de clôture	72 704,35 €
	Solde reste à Réaliser	16 854,00 €
	Besoin en financement	55 850,35€

Vu le compte de résultat de l'exercice 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 55 850,35 €

- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 3 775,48 €

Le déficit de clôture d'investissement 2014 sera reporté en dépenses au budget primitif 2015 à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 72 704,35 €.

## **8 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget annexe du Service de l'Assainissement pour 2014**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion du service de l'Assainissement dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **9 - Examen et vote du Compte Administratif 2014 du Service Assainissement**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-après ci-dessous :

<b>Nature</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses nettes</b>	37 261,37 €	30 148,70 €
<b>Recettes nettes</b>	23 566,00 €	45 262,27 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-13 695,37 €</b>	<b>15 113,57 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	1 200,79 €	16 259,71 €
<b>Affectation du résultat</b>		0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-12 494,58 €</b>	<b>31 373,28 €</b>

## **10 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2014 en ce qui concerne la comptabilité du Service Assainissement**

<b>ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)</b>	<b>Exercice 2014</b>	
	<b>CA</b>	<b>Montant</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Excédent d'exploitation	31 373,28 €
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de clôture	12 494,58 €
	Solde reste à Réaliser	0 €
	Besoin en financement	12 494,58 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 12 494,58 €

- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 18 878,70 €

Le déficit de clôture d'investissement 2014 sera reporté en dépenses au budget primitif annexe de l'assainissement 2015 à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 12 494,58 €.

### **11 - Convention de fonctionnement et règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal**

Mme DELARBRE rappelle que le réseau de lecture publique a été mis en place en 2009 par la Communauté de Communes de la Vallée du Jauron. A sa création, la Communauté de communes de Billom Saint-Dier Vallée du Jauron a repris cette compétence et a donc travaillé avec l'ensemble des communes intéressées à son extension. Ceci a conduit à la modification de la convention de fonctionnement et du règlement intérieur qui ont été adoptés par le Conseil communautaire le 15.12.2014. Ces deux documents détaillant les missions et engagements des diverses parties impliquées dans le réseau sont soumis au vote de l'assemblée.

L'article 13 du règlement intérieur relatif au retour des documents dans une autre bibliothèque du réseau que celle d'origine fait débat quant au coût supplémentaire engendré par la navette des livres (non mise en place actuellement). Le principe de gratuité à l'exception de la bibliothèque de Vertaizon où l'inscription est payante suscite également des interrogations.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité (9 POUR, 3 CONTRE, 3 abstentions), décide d'approuver les propositions de convention de fonctionnement et du règlement intérieur du réseau intercommunal de lecture publique.

### **12 - Désignation d'un Référent Ambroisie pour la commune**

Le conseil municipal à la majorité (14 POUR, 1 contre) décide d'adhérer pour une année au réseau FREDON - FDGDON, dont la cotisation s'élève pour la commune à 180,00 € pour 2015. Cette adhésion permet d'avoir un accompagnement technique en matière de réseau sanitaire du végétal et comprend un abonnement aux Bulletins de Santé du végétal, une veille technique et réglementaire sur végétal, un accès à des tarifs préférentiels pour l'achat de matériels de piégeage et de lutte biologique (Taupe, campagnol terrestre, cynips du châtaignier, ragondin, chenille processionnaire du pin ...) et une mise en réseau des structures adhérentes (Invitations aux réunions d'échange locales & régionales).

Pour information : M. RAVOUX Daniel a été désigné Référent Élu Ambroisie, Mme LALANDE Mireille, suppléante élue, et M. PEIXOTO Fernand, est désigné Référent Agent Ambroisie.

### **13 - Tenue du bureau de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015**

Horaires	22 mars 2015 - 1 <sup>er</sup> tour
08 h 00 à 10 h 30	M. DEGORCE Guy - Mme GUILLOT Nathalie - Mme LALANDE Mireille
10 h 30 à 13 h 00	M. de FONTENAY Dominique - M. GALABRUN David - M. RAVOUX Daniel
13 h 00 à 15 h 30	M. BERLIOZ Jean - Mme DELARBRE Suzanne - Mme HAVART Sylvie
15 h 30 à 18 h 00	Mme BARD Isabelle - Mme BLUM Marie-Hélène - M. CHADEBEC René

Horaires	29 mars 2015 - 2 <sup>ème</sup> tour
08 h 00 à 10 h 30	M. DEGORCE Guy - Mme GUILLOT Nathalie - Mme LALANDE Mireille
10 h 30 à 13 h 00	Mme BLUM Marie-Hélène - M. GALABRUN David - M. RAVOUX Daniel
13 h 00 à 15 h 30	M. BERLIOZ Jean - M. FRIESS Jacques - Mme HAVART Sylvie
15 h 30 à 18 h 00	M. CHADEBEC René - Mme DELARBRE Suzanne - Mme MILLE Marielle

POUR AFFICHAGE, le 03 mars 2015

Le Maire, Guy DEGORCE

